

Solidaires en action n° 141 (25 octobre 2016)

25 octobre 2016

Le 25 octobre 2016

Face à eux, restons debout

Des centaines de personnes mobilisées lors du mouvement contre la loi travail, de Solidaires, ou d'autres syndicats, de simples manifestant-es, des lycéen-es ont été condamnés à des peines, avec parfois des dommages et intérêts, sans commune mesure avec les actes reprochés : à Amiens, plusieurs manifestants ont été condamnés à plus de 80 000 euros de dommages et intérêts pour quelques poses brûlées. Et ils ou elles sont encore nombreux/es à attendre leur procès, comme Luc de Jolie même, comme les dockers du Havre, comme de nombreuses et nombreux cheminot-es. La répression s'abat aussi contre celles et ceux qui manifestent des actions de solidarité avec les migrant-es. Elle s'abat contre toutes celles et ceux qui refusent cette société et veulent un monde plus juste. Les attaques contre les libertés syndicales se multiplient, elles sont de plus en plus nombreuses, de plus en plus violentes. **Trop souvent de militant-es sont poursuivis-es comme des criminels-elles pour avoir dénoncé, combattu, refusé de baisser la tête ou pour tout simplement avoir manifesté.** La répression anti syndicale, plus forte que jamais, remet en cause la liberté d'adhérer au syndicat de son choix, le droit de manifester, le droit de grève, elle s'attaque au syndicalisme de bases, au syndicalisme indépendant, celui qui donne une place centrale à l'expression des salarié-es et à la construction de rapport de force.

Le gouvernement et le patronat ne supportent plus ceux/elles qui défendent leur emploi, ceux/elles qui résistent au capitalisme et qui luttent pour un monde meilleur, et ils ont à leur service une justice de classe. Ils ne supportent plus que nous puissions organiser des luttes, construire des syndicats. Ils veulent enfermer l'activité syndicale dans des salons, dans un cadre institutionnel de discussion et d'accompagnement des réformes. Ils ne tolèrent ni les désaccords ni la colère sociale. Pourtant, c'est la justice qui devrait avoir le courage d'expédier en prison les nombreux patrons délinquants... les délinquants sur chemins impeccables réparés qui brisent nos corps dans les usines, dans les entreprises, dans les chantiers, les commerces, qui laissent ici une salissure faire un AVC sans réagir, ou qui conduisent, par leurs méthodes, de nombreux-esse travailleurs et travailleuses au suicide. Rien ne justifie que la sévérité des juges et des tribunaux ne soit pas la même pour les patrons poursuivis pour avoir, par négligence ou par leur faute personnelle, permis un accident du travail mortel, des lésions définitives qui handicaperont à vie un-e salarié-e, des maladies professionnelles... Comment expliquer que tant de procédures pénales engagées à l'encontre de ces patrons soient classées sans suite ? L'année, 100 000 morts, aucun procès, aucun coupable.

Syndicalistes de luttes, nous sommes solidaires des camarades poursuivis-es et traqué-es devant les tribunaux pour avoir voulu résister et défendre les droits des salarié-es. Nous sommes solidaires, quelles que soient leurs étiquettes syndicales, quels que soient leurs pays, quelles que soient leurs entreprises car nous sommes du même côté de la lutte. Nous sommes solidaires car nous sommes les témoins directs de la violence des charges patronales contre les organisations syndicales, contre nos militantes et militants, dans les entreprises en lutte, bien souvent pour défendre leur emploi contre des multinationales ou des groupes qui n'ont cure des milliers d'emplois supprimés.

Nous savons combien les combats sont difficiles et épuisants, combien il est difficile pour des salarié-es d'approfondir leur licenciement, de voir leur vie s'écouler. Elles sont là les vraies violences, ils sont là les vrais crimes. Nous devons rester ensemble, uni-es et debout pour refuser l'acceptable, défendre nos droits pied à pied, ne rien lâcher. Nous devons exiger le respect des libertés syndicales, l'arrêt des poursuites judiciaires pour les camarades accusés-es injustement et une loi d'amnistie pour celles et ceux déjà condamnés-es. Toutes et tous, les camarades doivent pouvoir se battre ensemble, il est des causes pour lesquelles tous ceux qui s'opposent doivent pouvoir dire : **seul le nombre fera notre force, c'est sur nous et sur nous seul qu'il faut compter pour nous vainc et combattre !**

En face, la lutte des classes, eux, ils ne l'ont jamais abandonné. Ils peuvent bien pendant des mois faire semblant de s'opposer, sur le fond ils ont le même projet, ils défendent les mêmes intérêts. Nous, à chaque fois que nous nous dévions, à chaque fois que nous refusons l'unité de celles et ceux qui luttent, nous laissons nos droits reculer, nous abandonnons notre classe. John Steinbeck dans "Les Raisins de la colère" écrit « La répression n'a pour effet que d'affirmer la volonté de lutte de ceux contre qui elle s'exerce et de cimenter leur solidarité ». Alors, comme le 14 septembre à Chambéry pour l'insupportable du travail Laurent Piffier, comme à Bobigny pour les 16 salarié-es d'Air France le 27 septembre, comme le 15 octobre à Amiens pour les 8 de Goodbyes, à chaque procès nous nous plus nombreuses-es, plus fort-es, plus déterminés-es, plus unites et plus solidaires. **Ne faisons pas que résister, luttons, le jour, la nuit, soyons debout !**

Au sommaire de ce nouveau numéro du bulletin "Solidaires en action" :

- Face à eux, restons debout
- Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) : grève le 8 novembre
- Paris 13 : grève de 40 jours victorieuse à La Poste
- Evreux : défendons la Bourse du travail de l'Eure
- Miramas : la trésorerie ne fermera pas
- Landes de Calais : refuser cette opération de tri
- Manifestations : Solidaires écrit aux ministres
- Elections TPE/TPA : une campagne (aussi) numérique
- Angers : un toit, c'est un droit
- Education : connaître et combattre l'extrême droite

Le 25 octobre 2016

Face à eux, restons debout

Des centaines de personnes mobilisées lors du mouvement contre la loi travail, de Solidaires, ou d'autres syndicats, de simples manifestant-es, des lycéen-es ont été condamnées à des peines, avec parfois des dommages et intérêts, sans commune mesure avec les actes reprochés : à Amiens, plusieurs manifestants ont été condamnés à plus de 80.000 euros de dommages et intérêts pour quelques pneus brûlés. Et ils ou elles sont encore nombreux/euses à attendre leur procès, comme Loïc de Jolie même, comme les dockers du Havre, comme de nombreuses et nombreux cheminots. La répression s'abat aussi contre celles et ceux qui mènent des actions de solidarité avec les migrant-es. Elle s'abat contre toutes celles et ceux qui refusent cette société et veulent un monde plus juste. Les attaques contre les libertés syndicales se multiplient, elles sont de plus en plus nombreuses, de plus en plus violentes. **Beaucoup de militant-es sont poursuivi-es comme des criminel-lels pour avoir dénoncé, combattu, refusé de baisser la tête ou pour tout simplement avoir manifesté.** La répression anti syndicale, plus forte que jamais, remet en cause la liberté d'adhérer au syndicat de son choix, le droit de manifester, le droit de grève, elle s'attaque au syndicalisme de luttes, au syndicalisme indépendant, celui qui donne une place centrale à l'expression des salarié-es et à la construction de rapport de force.

Le gouvernement et le patronat ne supportent plus ceux/elles qui défendent leur emploi, ceux/elles qui résistent au capitalisme et qui luttent pour un monde meilleur, et ils ont à leur service une justice de classe. Ils ne supportent plus que nous puissions organiser des luttes, construire des syndicats. Ils veulent enfermer l'activité syndicale dans des salons, dans un cadre institutionnel de discussion et d'accompagnement des réformes. Ils ne tolèrent ni les désaccords ni la colère sociale.

Pourtant, c'est la justice qui devrait avoir le courage d'expédier en prison les nombreux patrons délinquants... les délinquants aux chemises impeccablement repassées qui broient nos corps dans les usines, dans les entreprises, dans les chantiers, les commerces, qui laisse ici une salariée faire un AVC sans réagir, ou qui conduisent, par leurs méthodes, de nombreux-euses travailleurs et travailleuses au suicide.

Rien ne justifie que la sévérité des parquets et des tribunaux ne soit pas la même pour les patrons poursuivis pour avoir, par négligence ou par leur faute personnelle, permis un accident du travail mortel, des lésions définitives qui handicaperont à vie un-e salarié-e, des maladies professionnelles... Comment expliquer que tant de procédures pénales engagées à l'encontre de ces patrons soient classées sans suite ? L'amiante, 100 000 morts, aucun procès, aucun coupable.

Syndicalistes de luttes, **nous sommes solidaires des camarades poursuivi-es et trainé-es devant les tribunaux pour avoir voulu résister et défendre les droits des salarié-es.** Nous sommes solidaires, quelles que soient leurs étiquettes syndicales, quels que soient leurs pays, quelles que soient leurs entreprises car nous sommes du même côté de la lutte.

Nous sommes solidaires car nous sommes les témoins directs de la violence des charges patronales contre les organisations syndicales, contre nos militantes et militants, dans les entreprises en lutte, bien souvent pour défendre leur emploi contre des multinationales ou des groupes qui n'ont cure des milliers d'emplois supprimés.

Nous savons combien les combats sont difficiles et éprouvants, combien il est difficile pour des salarié-es d'apprendre leur licenciement, de voir leur vie s'écrouler. Elles sont là les vraies violences, ils sont là les vrais crimes.

Nous devons rester ensemble, uni-es et debout pour refuser l'inacceptable, défendre nos droits pieds à pied, ne rien lâcher. Nous devons exiger le respect des libertés syndicales, l'arrêt des poursuites judiciaires pour les camarades incriminé-es injustement et une loi d'amnistie pour celles et ceux déjà condamnés-es.

Toutes et tous, les camarades doivent pouvoir se battre ensemble, il est des causes pour lesquelles tous ceux qui s'opposent doivent pouvoir dire : **seul le nombre fera notre force, c'est sur nous et sur nous seul qu'il faut compter pour nous unir et combattre !**

En face, la lutte des classes, eux, ils ne l'ont jamais abandonné. Ils peuvent bien pendant des mois faire semblant de s'opposer, sur le fond ils ont le même projet, ils défendent les mêmes intérêts. Nous, à chaque fois que nous nous divisons, à chaque fois que nous refusons l'unité de celles et ceux qui luttent, nous laissons nos droits reculer, nous abandonnons notre classe.

John Steinbeck dans "Les Raisins de la colère" écrivait « La répression n'a pour effet que d'affermir la volonté de lutte de ceux contre qui elle s'exerce et de cimenter leur solidarité ».

Alors, comme le 14 septembre à Chambéry pour l'inspectrice du travail Laura Pfeiffer, comme à Bobigny pour les 16 salarié-es d'Air France le 27 septembre, comme le 15 octobre à Amiens pour les 8 de Goodyear, à chaque procès soyons plus nombreux-euses, plus fort-es, plus déterminé-es, plus unitaires et plus solidaires. **Ne faisons pas que résister, luttons, le jour, la nuit, soyons debouts !**

